

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASPET DU 07 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Maire, comme suite à convocation en date du 03 avril deux mille vingt-trois, ayant préalablement informé de ce qui suit :

PRESENTS : Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Pierre DAFFOS, Guy DENCAUSSE, Christine LAGNEAU, Marylène MENJON-OUSSET, René OUSSET, Muriel SAGET, Jérôme BARES, Patrick BARES, Christine LABELLE, François RAOUL, Marion VIAN

ABSENTS : Elia RUAU, Roland SCHUSTER , Laurent SANS,

SECRETAIRE DE SEANCE : René OUSSET

000---000

<> Monsieur le Maire déclare la séance du CONSEIL MUNICIPAL ouverte à 18h

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2022

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2023. Monsieur le Maire propose de l'approuver.

Approbation à l'unanimité

**ACQUISITION D'UN CAMION BENNE D'OCCASION
DCM 23-014**

M.BARES présente le dossier suivant :

Lors des arbitrages budgétaires l'acquisition d'un véhicule de type fourgon benne a été décidée et inscrite au budget 2023.

L'occasion se présente d'acquérir un fourgon benne 130 CV d'occasion de marque Renault de 2018 immatriculé EM 535 MH, avec 108 000,00 kms. Ce véhicule est équipé de la climatisation, des vitres et rétroviseurs électriques ainsi que d'une benne basculante, avec alarme de sécurité. Il est actuellement la propriété d'un artisan.

Ce dernier a fixé le prix de vente à **20 000,00 HT**.

Des photos du véhicule sont incluses dans les dossiers individuels du Conseil Municipal distribués en début de séance.

Mme Menjon-Ousset demande de se renseigner sur l'assujettissement ou non du vendeur à la TVA

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir un fourgon benne 130 CV d'occasion de marque Renault de 2018 immatriculé EM 535 MH, avec 108 000,00 kms
- **IMPUTE** cette dépense sur le budget de la commune, section investissement c/2182 « matériel de transport »;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération et à généralement faire le nécessaire.

**ACQUISITION D'UN LOGICIEL METIER POUR LA BIBLIOTHEQUE
DCM 23-015**

M. le Maire présente les faits suivants :

La médiathèque municipale touche un public large et étendu sur notre territoire (pas de bibliothèque à moins de 20 kms). Le logiciel métier utilisé actuellement est le logiciel Paprika dont la maintenance ne se fera plus fin d'année 2023, par ailleurs, étant assez ancien, il ne permet ni une utilisation sur plusieurs postes informatiques, ni la consultation du fond de la bibliothèque par les abonnés.

Dans un souci de développement des activités de la Médiathèque et de service rendu aux utilisateurs, il convient de le changer.

Le Système Informatique de Gestion des Bibliothèques (SIGNB) attendu doit être accessible avec un catalogue en ligne ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent

Une étude a été faite sur plusieurs logiciels et devis.

Le SIGB retenu est celui déjà utilisé par la médiathèque départementale de Saint-Gaudens, ce qui pourrait permettre à moyen terme une mise en réseau souhaitée par les différentes instances culturelles du territoire.

Il s'agit du SIGB Orphée Premier selon le devis ci-joint pour un montant HT de 2 865.00 € soit 3 438.00 € TTC.

Le plan prévisionnel de financement de cet achat pourrait se présenter ainsi :

Drac (Dotation générale de décentralisation) HT	Département (Haute-Garonne) HT	Mairie d'Aspet HT
40,00%	40,00%	20,00%
1146 euros HT	1146 euros HT	573 euros HT

TOTAL 2865,00 euros HT

Un tableau comparatif des différents devis reçus ainsi qu'un descriptif du SIGB choisit sont présents dans les dossiers individuels du Conseil Municipal distribués en début de séance.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir ce logiciel de gestion pour un montant HT de 2 865.00 € soit un montant TTC de 3438.00 €
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023;
- **SOLLICITE** des Collectivités ou tous partenaires une subvention au taux le plus élevé possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération et à généralement faire le nécessaire.

**ASPET S'EXPOSE EDITION 2023
DCM 23-016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation du festival *Aspet s'Expose* pour la période estivale 2023, comme chaque année il animera notre ville durant les mois de juillet et août.

Cet axe privilégié d'animation culturelle, accès pour tous à la culture, animations et spectacles de rues, valorisation des artistes locaux se confond dans la valorisation et la sauvegarde du patrimoine humain et architectural (apport de population extérieure, ouverture de boutiques fermées...).

Le budget global de cette édition est évalué à **30 000 €** et se décompose ainsi :

-18 000.00 € pour les concerts, spectacles, performances artistiques, SACEM, la communication, la logistique (repas, sonorisation), la direction artistique et l'ensemble des interventions artistiques

-12 000.00 € pour les frais de personnel (service culture et services techniques)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **EMET**, quant à l'organisation du festival et son évaluation un avis favorable ;
- **IMPUTE** les dépenses liées à ce festival sur le Budget de la commune en section de fonctionnement;
- **SOLLICITE** des Collectivités ou tous partenaires une subvention au taux le plus élevé possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à généralement faire le nécessaire et signer tous documents.

QUESTIONS DIVERSES

- **RAPPEL** règles de stationnement Place de la république
- **Arrêt minute**
(Présentation par M. Dencausse du projet et d'un plan discussion autour de la table sur les dimensions et emplacement de ce dernier. Consensus sur la mise place d'un arrêt minute test devant le tabac/presse. Son installation sera concomitante à la réalisation de la signalétique horizontale de la zone e rencontre)
- **Cantine Intergénérationnelle** (Présentation de cette action décidée par le Conseil d'Administration du CCAS par Mme Saget.)
- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget a dû être représenté au contrôle de légalité en raison de l'absence de 3 annexes nécessaires en M57 (l'information sur les documents nécessaires parvenue le 31/03/2023 de la Préfecture après le vote de notre budget)

Monsieur le Maire déclare la séance du CONSEIL MUNICIPAL close à 18 heures³⁰

Le Maire,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ



Le secrétaire de séance,
René OUSSET

